

Tarifs restauration scolaire et activités périscolaires

Les tarifs des différentes activités sont fixés par le Conseil Municipal. Pour les vacances scolaires, le tarif du repas n'est pas inclus dans la prestation.
Rappel : selon le nouveau règlement intérieur (délibération n° DEL2021_29 adoptée en Conseil Municipal du 07 avril 2021), toute réservation faite hors-délai (délai fixé à 3 jours pleins) sera facturée avec une majoration de 30%. Toute annulation faite hors délai sera facturée au tarif.

À compter du 1^{er} janvier 2022, en application des nouvelles tranches de quotient familial voté en conseil municipal du 08/12/2021, les tarifs sont fixés comme suit :

	PERISCOLAIRE		MERCREDI / VACANCES		RESTAURATION
	Accueil matin	Accueil soir	journée	Demi-journée	repas
Tranche 1 De 214 € à 641 €	de 0.12 € à 0.52 €	de 0.47 € à 1.14 €	de 1.67 € à 4.14 €	de 0.84 € à 2.07 €	De 1.00 € à 2.67 €
Tranche 2 De 641 € à 936 €	de 0.52 € à 0.87 €	de 1.14 € à 1.61 €	de 4.14 € à 5.47 €	de 2.07 € à 2.73 €	De 2.67 € à 3.51 €
Tranche 3 De 936 € à 1 160 €	de 0.87 € à 1.31 €	de 1.61 € à 1.95 €	de 5.47 € à 6.02 €	de 2.73 € à 3.01 €	De 3.51 € à 4.16 €
Tranche 4 De 1 160 € à 1 437 €	de 1.31 € à 1.61 €	de 1.95 € à 2.18 €	de 6.02 € à 6.59 €	de 3.01 € à 3.29 €	De 4.16 € à 4.79 €
Tranche 5 De 1 437 € à 1 927 €	de 1.61 € à 1.83 €	de 2.18 € à 2.52 €	de 6.59 € à 8.26 €	de 3.29 € à 4.13 €	De 4.79 € à 5.19 €
Tranche 6 De 1 927 € à 2409 €	de 1.83 € à 2.07 €	de 2.52 € à 2.87 €	de 8.26 € à 8.71 €	de 4.13 € à 4.35 €	De 5.19 € à 6.01 €